



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 14892

Texte de la question

M. Richard Cazenave appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le développement de l'enseignement de l'allemand en France. Avec le Président de la République Française, il a relancé les relations franco-allemandes et plus particulièrement le programme d'échanges avec l'Allemagne. Parmi toutes les dispositions énoncées dans le Traité, un point paraît toujours fondamental et incontournable : « Les deux gouvernements s'efforceront de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande. » Or, force est de constater que dans les cinq départements de l'académie de Grenoble, l'enseignement de l'allemand est en constante régression à tous les niveaux, sans parler des établissements scolaires et universitaires où il a complètement disparu. Les enseignants d'allemand se sont toujours impliqués très largement dans la mise en oeuvre des dispositions de ce Traité en organisant pour les élèves germanistes, en accompagnement de leur enseignement, des échanges scolaires, des voyages culturels en Allemagne, des stages en entreprises. Ils assurent également l'information nécessaire auprès des parents et enseignants du primaire concernant le choix des langues vivantes avant l'entrée en sixième et en quatrième. Au moment où l'on fête solennellement le 40e anniversaire du traité franco-allemand, on constate que les objectifs fixés en 1963 sont loin d'être respectés. Il lui demande quelles mesures concrètes et urgentes il faut prendre, avant que la situation ne devienne irréversible.

Texte de la réponse

L'apprentissage de la langue du partenaire figure en bonne place parmi les priorités dégagées lors de la commémoration du 40e anniversaire du traité de l'Elysée. Il est en particulier demandé aux ministres de l'éducation de développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de l'allemand en France et du français en Allemagne et d'encourager toutes les actions nouvelles ou en cours en faveur de la langue du partenaire. A ce titre a été lancé dès 2002 un site internet franco-allemand, consultable à l'adresse www.FplusD.fr. Ce site se veut un lieu d'information et de rencontres pour les jeunes des deux pays. Par ailleurs, une opération de sensibilisation via les « France mobiles », véhicules qui parcourent l'Allemagne pour sensibiliser les jeunes à l'apprentissage du français, et leur pendant les « Deutsch Mobile » en France, a, partout où elle est conduite, une influence non négligeable sur la demande des familles. Dans le même esprit, un séminaire consacré à l'apprentissage des langues se tiendra à l'automne 2003. Organisé, pour la partie française, par les ministères des affaires étrangères et de l'éducation nationale, il réunira notamment des membres de la communauté éducative ainsi que des responsables politiques régionaux et nationaux des deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Richard Cazenave](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14892

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2116

Réponse publiée le : 26 mai 2003, page 4060